

Le rectorat augmente ses dépenses pour soutenir la hausse du nombre d'élèves et sa politique éducative

Entre 2014 et 2022, les dépenses pour l'éducation du rectorat de Guyane progressent de 45,2 % (hors dépenses des communes et de la Collectivité Territoriale de Guyane). L'accent est mis sur la rémunération des enseignants dans le premier et second degré. La dépense moyenne s'établit à 7 719 euros courants par élève en 2022, soit une progression de 28,2 % depuis 2014. Le budget consacré pour les bourses et primes des élèves du second degré public et privé s'élève à 10,5 millions d'euros courants en 2022 (+2,9 millions d'euros courants par rapport à 2014).

Les effectifs de personnels augmentent ces dernières années pour répondre aux objectifs de la politique éducative et à la hausse de la population scolaire. À la rentrée 2022, 7 145 enseignants exercent dans le premier ou second degré en Guyane ; ils sont 39,3 % de plus qu'en 2013. L'évolution des moyens est également d'ordre financier. En 2022, les dépenses pour l'éducation réalisées par le rectorat de Guyane s'élèvent à 684 millions d'euros courants. Ces dépenses augmentent de 45,2 % entre 2014 et 2022.

La dépense moyenne par élève du rectorat progresse de 28 % entre 2014 et 2022

La dépense moyenne par élève croît sans discontinuer, passant de 6 021 euros courants en 2014 à 7 719 euros courants en 2022, soit une progression de 28,2 % sur la période. La hausse de la dépense moyenne par élève est plus forte dans le premier degré du public que dans le second degré public. Elle passe ainsi de 4 066 euros à 5 830 euros dans le premier degré (+43,4 %) et de 7 246 euros à 8 040 euros dans le second degré (+11,0 %).

Les dépenses relevant du budget opérationnel de programme (BOP) « Vie de l'élève » qui regroupent les bourses des collèges et lycées, les subventions de santé scolaire ou encore les crédits de formation de personnels connaissent la plus forte augmentation (+107,8 %) sur la période 2014-2022 ► **figure 1**. Les BOP de rémunérations des enseignants progressent tous, en particulier celui de l'« Enseignement scolaire public du premier degré » qui est le second poste à connaître la plus forte évolution sur la période 2014-2022 (+57,2 %). En revanche, les dépenses du BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » incluant la rémunération de tous les personnels administratifs, les crédits affectés à l'immobilier, les frais de déplacement, les crédits affectés aux examens et concours, etc. affichent la plus faible progression (+8,5 %). Plus globalement, depuis 2017 les dépenses ont nettement progressé en lien avec la mise en place de différents dispositifs tels que le dédoublement des classes de CP en réseaux d'éducation prioritaire, les « Devoirs faits » au collège ou encore la dématérialisation des demandes de bourses de collège de l'enseignement public.

Les rémunérations de personnels constituent la quasi-totalité des dépenses de l'enseignement scolaire. Dans le premier degré public, 72 % de ces dépenses sont dédiées à l'enseignement dont 51 % pour le niveau élémentaire. D'autres dépenses concernent le remplacement des personnels enseignants (8,7 %), les besoins éducatifs particuliers (8,4 %) ou encore la formation des personnels enseignants (4,1 %). Dans le second degré, les dépenses consacrées à l'enseignement atteignent 74 % dont 38 % au collège. Le pilotage, l'administration et l'encadrement pédagogique (9,8 %), le remplacement des personnels enseignants (7,8 %) et les besoins éducatifs particuliers (5,1 %) sont trois autres postes de dépenses élevés. Dans l'académie, le dispositif de majoration de 40 % de la rémunération des fonctionnaires accentue le poids des dépenses de personnels dans le budget.

Le budget des bourses et primes en 2022 augmente de 2,9 millions d'euros par rapport à 2014

L'attribution, sous conditions de ressources, des bourses et primes pour les élèves du second degré

► 1. Dépenses pour l'éducation du MENJ

Unité opérationnelle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2014-2022 (en %)
Enseignement privé du 1 ^{er} et du 2 nd degré	18 013	18 680	19 338	20 740	21 434	22 267	22 837	23 702	24 120	33,9
Enseignement scolaire public du premier degré	167 364	175 050	185 451	204 095	218 244	231 459	244 756	252 341	263 153	57,2
Enseignement scolaire public du second degré	229 881	228 266	241 044	258 049	269 316	273 491	283 377	291 032	299 213	30,2
Soutien de la politique de l'éducation nationale	18 699	21 342	17 585	19 673	21 086	20 653	19 696	19 203	20 289	8,5
Vie de l'élève	37 379	39 317	41 727	47 569	53 904	60 113	62 310	65 835	77 668	107,8
Total	471 336	482 655	505 145	550 126	583 984	607 983	632 976	652 113	684 443	45,2
Dépense moyenne par élève en Guyane (en euros)	6 021	6 097	6 345	6 836	7 133	7 251	7 434	7 467	7 719	28,2

Source : MENJ - Rectorat.

public et privé représente un surplus budgétaire de 10,5 millions d'euros en 2022 ► **figure 2**, soit un supplément de 2,9 millions d'euros par rapport à 2014 (+37,7 %). La quasi-totalité de ce montant est consacrée aux élèves du public (10,1 millions d'euros), l'augmentation est plus forte pour les aides adressées aux élèves de lycée (+52,3 % entre 2014 et 2022) qu'en collège (+15,3 % sur la même période).

La part du nombre de boursiers diminue en 2022 dans le second degré par rapport à 2018

Différentes formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. Sur la période 2018-2022, la part des bénéficiaires d'une aide financière dans le second degré diminue, passant de 48,6 % en 2018 à 42,9 % en 2023 ► **figure 3**. Cette baisse sur la période s'observe aussi bien au niveau du collège que du lycée. ●

► 2. Aides aux élèves (public et privé)

Année	en milliers d'euros									Évolution 2014-2022 (en %)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Public										
Bourses de collège	3 147	3 437	3 508	3 868	4 762	4 715	3 827	3 667	3 627	15,3
Bourses de lycée	4 278	4 669	4 749	5 283	5 878	6 069	6 144	6 128	6 515	52,3
Total public	7 426	8 105	8 257	9 151	10 640	10 784	9 971	9 795	10 143	36,6
Privé										
Bourses et primes de collège	20	37	43	50	66	83	108	56	71	255,0
Bourses et primes de lycée	161	181	191	165	209	252	274	227	263	63,4
Total privé	182	217	234	215	275	334	382	283	334	83,5
Total général	7 607	8 323	8 491	9 366	10 915	11 118	10 352	10 078	10 477	37,7

Source : MENJ – Rectorat.

► 3. Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière (public et privé)

Année	en nombre				
	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs de boursiers en collège	11 552	10 984	10 921	10 276	10 615
Part de boursiers (en %)	49,3	45,7	44,2	41,6	43,7
Effectifs de boursiers en lycée	6 704	6 242	6 517	6 632	6 728
Part de boursiers (en %)	47,6	43,8	43,9	42,9	41,7
Total boursiers	18 256	17 226	17 438	16 908	17 343
Part de boursiers (en %)	48,6	45,0	44,1	42,1	42,9

Source : MENJ – Rectorat.